

Résumé des principales évaluations au 1^{er} cycle du primaire
Année 2020-2021
Niveau : 2^e année

Pondération annuelle : Étape 1 = 50% Étape 2 = 50%

Français, langue d'enseignement

<i>Compétences</i>	<i>Pondération</i>	<i>Étape où la compétence est évaluée</i>
Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires	50%	■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Écrire des textes variés	30%	■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Communiquer oralement	20%	■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Modalités d'évaluation et précisions : Tout au long de l'année, diverses traces seront cumulées afin de poser notre jugement. Ces traces peuvent prendre la forme d'entretiens de lecture, de dictées, de productions écrites, d'examens, de présentations orales, etc. Dans tous les cas, les échelles descriptives construites par la commission scolaire seront utilisées.		

Mathématique

<i>Compétences</i>	<i>Pondération</i>	<i>Étape où la compétence est évaluée</i>
Résoudre une situation problème	20%	■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Utiliser un raisonnement mathématique	80%	■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Modalités d'évaluation et précisions : Tout au long de l'année, diverses traces seront cumulées afin de poser notre jugement. Ces traces peuvent prendre la forme d'entretiens mathématiques, d'observations en classe, examens, etc. Dans tous les cas, les échelles descriptives construites par la commission scolaire seront utilisées.		

Anglais

<i>Compétences</i>	<i>Pondération</i>	<i>Étape où la compétence est évaluée</i>
Comprendre des textes entendus	60%	■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Communiquer oralement en anglais	40%	■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Modalités d'évaluation et précisions : Tout au long de l'année, diverses traces seront cumulées afin de poser le jugement. Ces traces peuvent prendre la forme d'entretiens, d'observations, d'examens, etc.		

Arts plastiques

<i>Compétences</i>	<i>Pondération</i>	<i>Étape où la compétence est évaluée</i>
Réaliser des créations personnelles et médiatiques	70%	■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Apprécier des œuvres d'art	30%	■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Modalités d'évaluation et précisions : Tout au long de l'année, diverses traces seront cumulées afin de poser notre jugement. Ces traces peuvent prendre la forme de créations personnelles, collectives, d'échanges, d'observations en classe, etc. Dans tous les cas, les échelles descriptives construites par la commission scolaire seront utilisées.		

Musique

<i>Compétences</i>	<i>Pondération</i>	<i>Étape où la compétence est évaluée</i>
Inventer et interpréter des séquences dramatiques	70%	■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Apprécier des œuvres théâtrales, ses réalisations et celles de ses camarades	30%	■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Modalités d'évaluation et précisions : Tout au long de l'année, diverses traces seront cumulées afin de poser le jugement. Ces traces peuvent prendre la forme de créations personnelles, collectives, d'échanges, d'observations en classe, etc.		

Éducation physique

<i>Compétences</i>	<i>Pondération</i>	<i>Étape où la compétence est évaluée</i>
Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	100%	■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques		■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Adopter un mode de vie sain et actif		■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Modalités d'évaluation et précisions : Tout au long de l'année, diverses traces seront cumulées afin de poser le jugement. Ces traces peuvent prendre la forme d'observations en classe, d'échanges, de démonstrations, de créations personnelles ou collectives et d'évaluations formelles.		

Éthique et culture religieuse

<i>Compétences</i>	<i>Pondération</i>	<i>Étape où la compétence est évaluée</i>
Réfléchir sur des questions éthiques et pratiquer le dialogue	50%	■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Manifester une compréhension du phénomène religieux et pratiquer le dialogue	50%	■ 1 ^{re} étape ■ 2 ^e étape
Modalités d'évaluation et précisions : Tout au long de l'année, diverses traces seront cumulées afin de poser notre jugement. Ces traces peuvent prendre la forme d'entretiens, d'échanges en classe, d'examens, etc.		

Autres compétences

<i>Compétences</i>	<i>Étape où la compétence est évaluée</i>	<i>Cette compétence ne sera pas évaluée en 2020-2021</i>
<i>L'une des 4 compétences sera jugée à l'aide d'un commentaire à la 1^{re} et à la 2^e étape.</i>		
Exercer son jugement critique	<input type="checkbox"/> 1 ^{re} étape <input type="checkbox"/> 2 ^e étape	■
Organiser son travail	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{re} étape <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^e étape	<input type="checkbox"/>
Savoir communiquer	<input type="checkbox"/> 1 ^{re} étape <input type="checkbox"/> 2 ^e étape	■
Travailler en équipe	<input type="checkbox"/> 1 ^{re} étape <input type="checkbox"/> 2 ^e étape	■
Modalités d'évaluation et précisions : Tout au long de l'année, diverses traces seront cumulées afin de poser notre jugement. Ces traces peuvent prendre la forme d'observations de la part de l'enseignante ou de traces écrites.		

Précisions sur une absence à une évaluation

Épreuve obligatoire

*Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une épreuve obligatoire pour les motifs reconnus, son résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes.

- Les motifs reconnus énumérés ci-dessous peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère ou du Centre de services scolaire :
 - Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
 - Décès d'un proche parent;
 - Convocation d'un tribunal;
 - Participation à un événement d'envergure préalablement autorisé par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

La copie des attestations ou d'autres pièces justificatives, le cas échéant, doit être transmise au Ministère, et l'original doit être conservé par l'école fréquentée.

Examen-école/ Centre de services scolaire ou régional

- S'il s'agit d'un examen-école, du Centre de services ou régional et que ce dernier peut être repris lors d'une journée de reprise d'examen (après étude du dossier pédagogique de l'élève), l'élève devra se présenter à l'école au moment qui lui sera assigné par son enseignant

Éducation physique :

Pour toutes exemptions ou modifications un billet médical qui précise les limitations est exigé.

Exemptions :

L'élève est exempté des évaluations. Cependant, il n'est pas exempté de se présenter ou de participer au cours selon ses limitations. Il est possible que, dans certains cas, la présence de l'élève au cours soit impossible.